les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 30 Avril 2023

Edito du Maire p2

> VIE CULTURELLE & TOURISTIQUE p3

> AVANCÉE DES PROJETS p9

> VIE SOCIALE p14

> VIE ENVIRONNEMENTALE p18

> VIE PRATIQUE p24

Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

En ce début de printemps, je suis heureuse de vous adresser le deuxième numéro de Vie Citoyenne de l'année.

A cette occasion, je voulais vous présenter les nouveautés de la commune qui sont à la disposition des habitants.

Tout d'abord nous venons d'étoffer notre offre culturelle en proposant une Micro-Folie au sein de l'espace médiathèque-mairie. Il s'agit d'un musée numérique en partenariat avec le ministère de la culture qui permet de faire découvrir des peintures, des ballets de l'Opéra, de la musique, des visites, des sites historiques emblématiques.

Ce lieu est gratuit et ouvert à TOUS. Nous vous attendons nombreux !

Après un réaménagement de la mairie des Avenières pour améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité, nous allons pouvoir proposer le service pièces d'identité et passeport à toutes les personnes qui le souhaitent. Ce service, nécessaire pour notre commune, permettra d'avoir un service de proximité d'importance. Son ouverture est prévue au troisième trimestre 2023.

Le printemps c'est aussi :

- Une nature qui s'éveille avec la présentation de l'Atlas de la Biodiversité à l'échelle de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et de notre commune. En ce qui concerne le frelon asiatique et du moustique tigre, nous devons tous être vigilant et acteur pour lutter contre ces espèces invasives.
- Un label Terre de Jeux 2024 que l'on fait vivre pour encourager le sport pour tous. Nous aurons le plaisir d'accueillir sur nos routes deux courses de vélo de niveau international avec la passage du Alpes Isère Tour le 24 mai et l'arrivée du Tour du Valromey le 14 juillet. Ce sera l'occasion d'animer notre commune et de faire vivre le sport.

Au cours de votre lecture vous trouverez les sujets qui illustrent la vie dynamique des Avenières Veyrins-Thuellin et quelques informations pratiques.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Maire,
Myriam BOITEUX

Le Service Culturel

La médiathèque c'est :

- La gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans
- 20 000 documents (livres, Cd, DVD, ressources numériques)
- 1015 abonnés individuels (dont 200 nouveaux inscrits)
- 38 groupes inscrits (écoles, centre social...)
- 38 000 prêts
- Des médias en ligne (un catalogue, une chaine Youtube, une page Instagram, une page facebook)

Une nouvelle équipe pour la médiathèque

L'année 2022 a vu évolué le personnel de l'équipe de la médiathèque. Suite à la mutation d'Odile Vendembilque (responsable du secteur jeunesse) puis d'Anne-Laure Galvez (responsable du secteur multimédia) nous avons accueilli deux nouvelles personnes, Sophie Planes et Alix Larchey, d'abord pour une période de remplacement puis depuis novembre 2022 en tant que permanentes. Sophie a repris la charge du secteur multimédia, Alix travaille sur un poste transversal d'aide bibliothécaire. Quant à Sandra Chenavier arrivée dans l'équipe en 2019, elle a pris la responsabilité du secteur jeunesse.

Accès à la médiathèque :

Mercredi et vendredi 10h 12h et 16h-18h
Samedi 10h 12h

Tél : 04 74 33 98 96
Mail : mediatheque@lesavenieres.fr

> *Alix*

> *Sophie*

Accès à la micro-folie :

Samedi 10h 12h

Animations de groupes ou particuliers, **du mercredi au vendredi** *sur RDV.*

Tél : 04 74 33 79 41
Mail : microfolie@lesavenieres.fr

Un musée numérique au sein de la médiathèque

L'offre culturelle est aujourd'hui renforcée avec la Micro-folie. Ce dispositif porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette est un musée numérique proposant un accès virtuel à 2000 œuvres venant d'une centaine de musées différents, dont le Louvre, le musée d'Orsay ou le Quai Branly et bien d'autres à travers le monde. Le musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, une offre culturelle incitant à la curiosité : Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité.

La création de cet espace a été mûrement réfléchi et c'est au sein du service culturel de la médiathèque qu'il a été implanté. La salle des mariages du centre administratif qui jouxte les locaux de la médiathèque a été l'objet de travaux d'aménagement pour accueillir ce nouveau service à destination des habitants mais également des écoles de par sa fonction pédagogique.

L'installation s'est faite en 2 phases :

- Une phase travaux qui consistait à transformer la salle pour les besoins organisationnels du service : Création d'une banque d'accueil, de placards de rangement, d'un hall avec sortie de secours. Cette phase de travaux a démarré au mois de novembre et s'est achevée fin décembre.
- Une phase d'achat et d'installation de matériels informatiques et audio visuels dont une série d'écrans. Ils constituent le point central du musée puisqu'ils vont servir à diffuser les contenus culturels au grand public. Un ensemble de tablettes à vocation interactive permettra aux usagers d'interférer avec les diffusions d'images ou de vidéos.

Le coût de cette opération est de 91 000 €.

Pour mener à bien ce projet, la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 32 000 €.

Que ce soit en visite libre ou par le biais d'ateliers et d'animations, le Musée numérique permet de regarder l'art d'une manière différente : en très haute qualité, de manière ludique et immersive. La Micro-Folie a été officiellement inaugurée le mercredi 22 mars et a ouvert ses portes au public le samedi 25 mars.

L'accès à ce nouveau service est gratuit.

> *Rafael*

Pour animer ce lieu,

une nouvelle personne a été accueillie au sein de l'équipe de la médiathèque, il s'agit de Rafaël Messiez. Ce coordinateur accueille le public et le guide dans le musée numérique tous les samedis de 10h à 12h. Du mercredi après-midi au vendredi matin, Rafaël propose des animations et des médiations autour de l'art tout en animant des séances auprès de groupes sur demande (scolaires, centre social, collège, résidence autonomie, particuliers...).

Plus d'informations au 04 74 33 79 41
ou par mail : microfolie@lesavenieres.fr

Réorganisation de l'accès à la culture

Le projet de Micro-Folie a amené l'équipe municipale à réfléchir à un nouveau mode d'accès à la culture sur son territoire. Il a été choisi de regrouper l'ensemble de l'offre culturelle dans un nouvel espace culturel composé d'une médiathèque et de sa Micro-Folie.

Pour ce faire, les collections de la bibliothèque de Veyrins ont donc entièrement été déménagées à la médiathèque pendant les vacances de Février. Et la commune organise le déplacement en car des enfants de l'école de Veyrins.

Ainsi, depuis le 20 février, l'ensemble des 27 classes de la commune sont accueillies les mardis et jeudis à la médiathèque.

Depuis le 28 mars les accueils de classe se font à la fois dans la médiathèque pour des animations autour du livre, de la musique et de l'image mais aussi à la Micro-Folie sur le thème de l'art sous toutes ses formes.

La semaine de la petite enfance

L'ouverture de la Micro-Folie a coïncidé avec le lancement de la semaine nationale de la Petite Enfance à laquelle participe la médiathèque depuis plusieurs années en partenariat avec le centre social Jean Bedet, le Relais Petite Enfance « les colibris », le multi-accueil « Les Galopins », le LAEP « Casa Bulles », la ludothèque et la médiathèque de Corbelin.

Cette année, le thème était « Pop, Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ». Chaque partenaire s'est approprié ce thème pour proposer des activités aux enfants de 0 à 6 ans.

Dans ce cadre, le secteur jeunesse de la médiathèque a proposé un atelier de création d'arcs-en-ciel le samedi 25 mars.

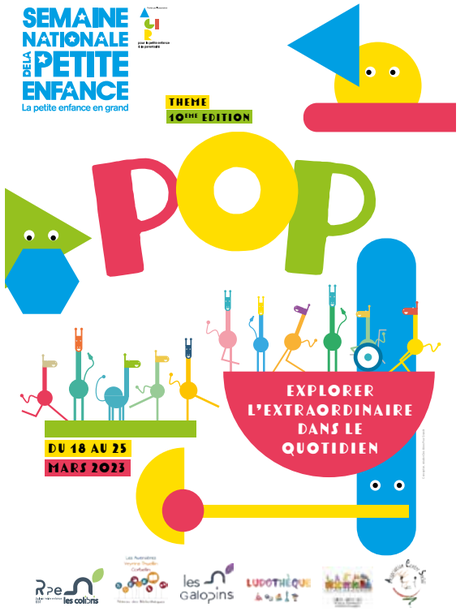

> *Atelier création d'Arcs-en-ciel*

Vie Culturelle

Merci à Nicole BROUCHOUD

pour ses 23 ans de bénévolat à la médiathèque des Avenières

Le festival des Turbules

le 17 avril
à la salle des fêtes de Ciers

Expo

Vie Touristique

Camping Couleur Nature

La Commune des Avenières Veyrins-Thuellin, est propriétaire du camping municipal Couleur Nature doté de 58 emplacements et d'une dizaine de mobiles homes, situé 6 rue du Stade.

Il s'agit d'un équipement structurant pour la Commune.

Il est géré en régie directe par la commune avec des contractuels.

En raison de déficits chroniques aggravés par la crise sanitaire, les élus ont pris la décision de ne pas ouvrir le camping pour la saison 2023 et ont engagé une réflexion quant à son devenir. Pour ce faire, une mission a été confiée au cabinet Protourism.

Il est souhaité dynamiser son développement et sa visibilité, et cela en lien étroit avec le positionnement touristique et l'identité de la Commune.

Aux vues de cette analyse, il semble opportun de mettre le terrain de camping à disposition d'un opérateur économique afin qu'il l'exploite en exerçant une activité commerciale permettant de dynamiser le développement touristique de la Commune, de contribuer aux retombées économiques directes et indirectes et de générer des emplois sur le territoire.

En effet, compte tenu des évolutions récentes du marché du tourisme de plein-air et de la forte professionnalisation des acteurs du secteur, la volonté d'accroitre l'attractivité du terrain de camping d'optimiser son fonctionnement et sa commercialisation semble impliquer d'en confier la gestion à un opérateur économique spécialisé.

La commune examine actuellement les différents modes de gestion envisageables pour l'exploitation du camping.

Le Cinéma

> Terre De Jeux
Sport pour tous & partout

Fin 2022, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a eu le plaisir d'apprendre sa labellisation « Terre de Jeux ».

Terre de Jeux 2024 est un label destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS,CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux et promouvoir le sport.

Objectif de ce label :

- Mettre en valeur les bonnes pratiques
- Inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout

Vendredi 14 juillet 2023

La commune accueillera l'arrivée de la 35ème édition du tour du Valromey, seule course cycliste internationale junior française sur 5 jours.

La municipalité associe l'ensemble de ses partenaires autour de cette journée phare du vendredi 14 juillet 2023 pour faire une belle fête du sport.
Le programme est en cours d'élaboration mais notez bien cette date, différents ateliers, et démonstrations seront proposés à l'occasion de ce moment sportif.
L'ensemble des commerçants, et des associations (pas que les sportives) ont été convié pour partager leurs idées, et leur énergie !

> Alpes Isère Tour

La course cycliste traversera le centre ville des Avenières,

mercredi 24 mai à 15h30

> Montée de Ruffin Rue Saint Pierre

Suite aux travaux du Syndicat des Eaux (remplacement de la conduite d'eau potable + mise en séparatif du réseau d'assainissement), la commune a réalisé des travaux d'eaux pluviales sur la montée de Ruffin et la rue Saint Pierre : création ou renouvellement de grilles de collecte d'eaux pluviales, mise en place de caniveaux grilles, cunettes béton.

A l'issue de ces travaux de réseaux, les deux rues ont été entièrement reprises en enrobés sur environ 700 mètres. La circulation est désormais rétablie sur ces deux rues.
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI / NGE (Tullins).
Le montant de cette opération est de 160 000 €HT.

> Avant travaux

> Après travaux

> Rue de la Roue à Aube

Les travaux d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés à la fin de l'automne 2022. Des travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux électriques et Telecom sont en cours sur cette rue.

La commune réalisera ensuite des travaux d'eaux pluviales et de mise en place d'un poteau incendie.
A l'issue de ces travaux, une réfection provisoire de la route en bi couche sera réalisée. Une réfection définitive en enrobé à chaud sera réalisée lorsque les branchements réseaux de toutes les parcelles constructibles auront été réalisés.
Les travaux des réseaux secs ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE (Les Abrets en Dauphiné).
Le coût de l'opération pour les travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux électriques et télécom : 68 000 €TTC.

Route de L'ecluse et Route de Granieu

Ces deux routes situées dans les marais sont marquées par des déformations très importantes.
La commune a réalisé des sondages au tractopelle et des essais de portance sur ces deux routes afin de vérifier la nature des terrains et la structure existante de la chaussée. Ces investigations préliminaires permettront de dimensionner la future chaussée avant la réalisation des enrobés programmés à l'été 2023.

Route de l'écluse

Route de Granieu

Défense Incendie

Poteaux incendie remplacés

Montée de Ruffin, Avenue Perriollat. Le montant de cette opération est de 6 000 €HT.

Mise en place d'une citerne incendie à Curtille

Une plateforme a été réalisée au niveau du parking de l'école de Curtille afin de mettre en place une citerne hors sol en bâche souple de 90 m^3, pour assurer la défense incendie du secteur.
La bâche a été entièrement fabriquée en Isère avec un tissu provenant d'une usine locale.
Les travaux de plateforme ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI / NGE (Tullins).
Le coût des travaux de la plateforme + grillage est de 14 000 € HT.
Le coût de la bâche est de 4 000 € HT.

Eau Potable
Travaux Symideau

Reprise de branchements plombs

Le Syndicat des Eaux des Abrets réalise actuellement une campagne de renouvellement de branchements plombs sur la commune. Les rues concernées sont : chemin du Bois Poulet, Rue du Vienney, route du Luquet.
Les travaux sont réalisés par les entreprises PERRIOL TP (Salagnon) et CARREY TP (Saint Didier de la Tour).

Mise en place d'un réducteur de pression

Le Syndicat met en place un réducteur de pression sur la conduite principale d'adduction en eau potable des Avenières, sur la route des Avenières. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Giroud-Garampon (Massieu).

Eclairage Public

Mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 depuis le 01 février2023 sur toute la commune, sauf sur les grands axes (RD 1075 et RD 40).

Travaux Divers

- Reprise du marquage au sol au centre de Ciers.
- Remplacement d'ampoules au stade de foot de Veyrins.

Travaux Programmés
(plus d'informations dans les prochaines éditions)

- **Sécurisation de la route des Alpes.**

- **Travaux d'eaux pluviales :** chemin de Saint Hubald, rue de la Ville de Gand, route des Contamines, place de la Liberté, rue de l'Hôtel de Ville.

- **Programme de reprise des enrobés 2023 :** chemin du Bois Poulet, route de l'Ecluse, route du Vieux Moulin, route de Granieu, route de Chassin, chemin de l'Embarquage, chemin des Fouillousses, route du Polossat, impasse des Vergers.

APRÈS

AVANT

Réaménagement du centre administratif

Le réaménagement du centre administratif répond à une nécessité de réorganisation fonctionnel des locaux liée à l'accessibilité et aux missions de service public.

L'été dernier une architecte a été missionnée pour préparer un projet qui prenait en compte ces nécessités. Après les démarches d'usage qui consistaient à présenter ce dossier aux organismes compétents en matière de sécurité et d'accessibilité pour validation, un appel d'offre a été lancé. Le chantier a démarré début janvier et devrait s'achever fin mai 2023. La zone accueil qui a été entièrement modifiée pour accueillir le public et un service aux associations est terminée.

Les travaux se poursuivent actuellement dans les étages. Les bureaux seront aménagés afin de constituer des pôles en lien avec les services proposés : pôle urbanisme, pôle ressources, pôle technique etc...). Ils concernent plusieurs corps de métier comme la menuiserie, l'agencement, la plomberie ou encore l'électricité qui est assuré par les services techniques de la commune.

Le coût global de l'opération est de 150 000 €^{TTC}.

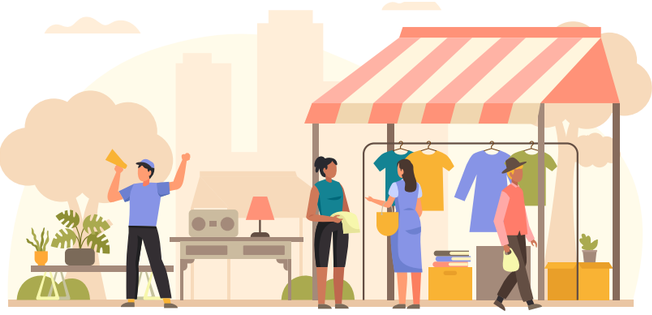

La commune poursuit son soutien au commerce de proximité

La commune mène depuis plusieurs années une politique active de soutien en faveur du commerce local.

Dans ce cadre, le conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 27 février 2023, une nouvelle convention de partenariat pour le développement de la commune avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Il s'agit de la poursuite et du renouvellement d'actions engagées depuis 2019.

En effet, cette année-là, le conseil municipal avait approuvé une première convention avec trois actions :

- **La prévention des difficultés,**
- **La démarche qualité,**
- **L'aide et un accompagnement à l'investissement.**

Des avenants ont ensuite été approuvés pour prolonger ces actions et en inclure de nouvelles :

- **L'accompagnement du groupe artisans et commerçants,**
- **L'organisation de « petits déjeuners experts » pour apporter des informations spécifiques aux commerçants et artisans,**
- **L'accompagnement de la commune dans la réalisation d'appels à projet pour recruter de nouveaux commerçants.**

La nouvelle convention mise en place avec la CCI et la CMA pour la période 2023-2026 portera sur les actions suivantes :

- **Accompagner l'installation de nouvelles activités artisanales (action 1 – CMA Isère) et commerciales (action 1 bis - CCI Nord Isère)**
- **Accompagnement individuel « Prévention des difficultés et développement de l'entreprise » (CMA Isère)**
- **Accompagnement à l'investissement « Montage des dossiers d'aides directes » (CMA Isère et CNI Nord Isère)**
- **Accompagnement des entreprises du BtoC* aux différentes formes de transition écologique (Maximum 10 accompagnements) (CNI Nord Isère)**

Concernant les aides directes aux entreprises, la commune a depuis 2019 aidé 14 entreprises pour un montant de 56 431 €.

> Echanges intergénérationnels
entre le collège et la résidence autonomie

Projet de la classe Oxygène- Collège Arc-en -Ciers

Le projet de la classe Oxygène est né de la volonté de répondre à la problématique des élèves décrocheurs, c'est-à-dire absentéistes. Ce sont des élèves qui ont besoin de s'ouvrir aux autres, de prendre confiance en eux. Le dispositif concerne huit élèves de 5èmes et 4èmes.
En janvier 2023, quatre rencontres à la résidence ont permis à 12 résidents et 4 élèves d'échanger.
Les jeunes et les personnes âgées ont partagé et échangé autour de jeux et de recueil d'histoires de vie des résidents.
Ces temps se sont déroulés dans le respect et l'écoute de l'autre.

Ce beau projet s'est terminé le 10 mars au collège. Les résidents ont été accueillis par les quatre élèves qui leurs ont fait une visite de leur collège. Les histoires de vie ont été transformées en un texte rédigé par les élèves et racontées sous forme de slam (Poésie, narration scandée librement, de manière rythmée).
L'après-midi s'est terminé par un gouter préparé par les jeunes.
Ce projet est une véritable réussite : l'échange, l'écoute, le respect mutuels ont été de mises.

À renouveler !

> Séances HAPPY VISIO

En ce début d'année 2023, quatre séances ont été organisées. Les thèmes étaient variés :

Le Mexique, les allergies, les jardins d'Orient et la prise en charge non médicalisée de la douleur.

D'autres séances seront proposées sur le mois de mai.
Les participants ont tous appréciés ces moments de détente et d'échanges.

> À vos Agendas

Voyage des Aînés

Le CCAS organise un voyage pour les seniors de plus de 60 ans de la commune dans le Golfe de Saint Tropez du 18 au 22 septembre 2023.

Inscription du 1er avril au 17 mai 2023. Possibilité de réglement en chèques vacances ANCV.

Conférence AGIRC ARCCO et ateliers

Le CCAS, en partenariat avec l'argic-arcco, a organisé une conférence sur le mémoire.
Plus de 200 personnes ont participé à cette conférence.
Des ateliers de sensibilisation ont permis à plus de 40 personnes d'approfondir et compléter la thématique.

Vie Sociale

Dispositif canicule et grand froid

Dans le cadre du dispositif canicule et grand froid, le Centre Communal d'Action Sociale des Avenières Veyrins-Thuellin tient un registre ayant pour vocation de recenser les personnes âgées ou handicapées, et/ou fragiles et/ou isolées et/ou vivant seules à leur domicile.

Du 1er juin au 15 septembre, en cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 du Plan Canicule, les personnes inscrites pourront bénéficier gratuitement d'un accompagnement organisé par le CCAS. Pour l'assister dans ce dispositif, le CCAS a souscrit au contrat de service « PROXI VIGIE COHESIO CANICULE ET GRAND FROID » avec La Poste.

Ce service consiste à des visites régulières du facteur pendant sa tournée à votre domicile, lors du déclenchement du niveau 3. Le facteur vous rappellera les précautions à prendre, vous donnera des fascicules. Il peut également lancer l'alerte.

Afin de bénéficier de ce service entièrement gratuit, vous devez vous inscrire sur le registre. Pour cela, vous devez compléter le coupon réponse joint et de le retourner au CCAS.

Pour tout renseignement complémentaire, le CCAS reste à votre disposition au : **04 74 33 87 06** ou par mail : **social@lesavenieres.fr.**

Je soussigné,

M .....

demeurant au .....

.....

☐ ***Souhaite être inscrit(e) sur le registre canicule/grand froid et donne mon consentement afin d'autoriser les visites du facteur à mon domicile pendant la période canicule du 1er juin au 15 septembre 2023.***

Fait, le .....

signature :

Les informations recueillies dans le présent coupon-réponse feront l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires de vos données personnelles sont le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin et La Poste (sous couvert de confidentialité). Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant dans les conditions susvisées

Vie Citoyenne

Le comité des Sages communique

Le « **Comité des Sages** » est une instance consultative de réflexions et de propositions qui permet d'associer des habitants retraités à la préparation des décisions de la commune. Ses membres mettent leurs expériences, leurs compétences, leur écoute et leur temps au service de l'intérêt général. Certains dossiers demandant du temps de réflexion, des recherches, de l'échange et des conseils. Ils sont abordés dans le cadre de commissions formées en petits groupe de travail.

Plusieurs groupes de travail sont en cours : Champ de mars, parcours santé, signalétique des bâtiments, appel à projet « cadre de vie », et le groupe biodiversité qui est un vaste sujet. C'est celui que nous aborderons dans ce numéro de vie citoyenne.

L'environnement et la biodiversité sont des sujets d'actualité importants pour toutes les générations, pour notre avenir, pour le climat et notre adaptation aux changements, et pour le maintien et le développement de la qualité de vie dans notre environnement communal.

C'est un sujet qui nécessite des actions collectives dont les décisions reviennent pour une très grande part au conseil municipal de la commune, mais aussi des actions individuelles pour protéger et valoriser notre environnement personnel et commun. Chacun d'entre nous peut et doit être acteur à son niveau.

Une adresse mail est à disposition pour faire connaitre vos idées et observations sur les différents sujets concernant la commune : **comite.des.sages.lesavenieres@free.fr**

Dans les pages suivants *(page 18-19)*, nous vous proposons cette première communication sur la façon d'aborder le **«jardin biologique»**, pratique plus respectueuse de l'environnement et de la santé applicable dans nos activités de jardinage. Pascal ASPE (responsable du centre Terre Vivante) nous apporte ses conseils.

Vie Scolaire

Musique à l'école

« Musique à l'école » est une action de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Un musicien intervient dans les classes de cycle 3 candidates.
Dans ce cadre, les écoles de Veyrins et de Curtille ont été retenues sur notre commune.
Cette action s'est terminée par des spectacles : pour l'école de Veyrins, le 31 janvier à la salle des fêtes de Ciers et pour l'école de Curtille, le 02 février à la salle des fêtes de Buvin.
Les enfants ont fait une belle démonstration de chants, de Cupsong (= Chanson interprétée avec comme seuls accompagnements musicaux des claquements de mains ou de doigts et un gobelet frappé contre une table) et de percussion corporelle.
A cette occasion, les élèves de Curtille ont même écrit une chanson sur le thème de l'eau.
Nous remercions les intervenants et les professeurs d'école pour leur implication dans ce beau projet et espérons que nous en auront d'autres l'année prochaine.

La faune et la flore marine
Obligé de migrer, de partir
Si on reste ici on va mourir
On fuit les eaux trop tempérées
Qui ne cessent de se réchauffer

Quant à nos amis les crustacés
Ils ne peuvent plus nager ni respirer
Dans cette eau trop réchauffée
Ils ont dû mal à trouver à manger

Plus de coraux dans les mers
Il fait bien trop chaud sur la terre
Ils sont moins beaux, perdent leurs couleurs
Et même certaines espèces se meurent.

REFRAIN
Protégeons l'océan et tous ses habitants
Protégeons les crustacés il faut les sauver
Protégeons les poissons stop à la pollution
Protégeons les coraux ils sont si beaux
La faune et la flore s'abîme
Protégeons les côtes maritimes

Mais il y a aussi la flore
qui tous les jours se détériore
Les plantes et les planctons sous marins
Ne se porte également pas très bien

Il n'y a pas d'autres solutions
Que de partir de toute façon
Mais pas trop tard pour nous aider
Vous pouvez encore nous sauver

On ne fait même plus attention
que tous les jours nous polluons
Nous détruisons l'écosystème
Mais on récolte ce qu'on sème

REFRAIN
Protégeons l'océan et tous ses habitants
Protégeons les crustacés il faut les sauver
Protégeons les poissons stop à la pollution
Protégeons les coraux ils sont si beaux
La faune et la flore s'abîme
Protégeons les côtes maritimes

Aidons-les à survivre !

Inscriptions 2023-2024

Les inscriptions
pour l'année scolaire 2023-2024

Vous êtes concernés si :

- **Votre enfant est né en 2020**
- **Vous êtes nouvellement domiciliés sur la commune**
- **Vous avez déménagé au sein même de la commune**

Vous pouvez prendre rendez-vous :

Directement auprès du service scolaire :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h : 04.74.33.87.05
scolaire@lesavenières.fr

Les documents à apporter sont les suivants :

- **Livret de famille**
- **Justificatif de domicile**
- **Carnet de vaccination à jour**
- **Certificat de radiation de l'école précédente (si vous êtes nouvellement domiciliés sur la commune et que votre enfant était déjà scolarisé)**

Jardinage biologique, permaculture, agroécologie ...

Bien que les noms soient différents, toutes les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement s'accordent sur 3 grands principes : connaître et soigner son sol, accueillir la biodiversité et respecter les bonnes pratiques culturales. Mais derrière ces principes théoriques se cachent des gestes pratiques de jardinier : compost, paillage, calendrier de culture, mise en place de gites et nichoirs etc....

1 Connaître et soigner son sol

C'est la base du jardin bio : pas de beau jardin, sans sol vivant. Mais pour bien le travailler et le soigner, il faut avant tout le connaître.

C'est quoi la terre de jardin ?

Alors que le compost ou le terreau est composé entièrement de matière organique (épluchures de légumes, tourbes, feuilles mortes, etc...), la terre de jardin est composée à 90-95% d'éléments minéraux issus de la dégradation de la roche mère. Les 5 à 10% restant sont de la matière organique provenant des apports du jardinier (fumier, paillage, compost,...). On peut classer les éléments minéraux en trois grandes catégories selon leur taille : les sables, qui regroupent les éléments de plus de 50 µm (0,05mm), les limons dont la taille est comprise entre 2 et 50 µm et les argiles qui font moins de 2 µm. Chaque sol est constitué de ces 3 éléments minéraux mais dans des proportions variables, c'est cela qui définit sa texture.

Comment connaître sa terre ?

La méthode la plus facile pour connaître la terre de son jardin consiste à essayer de réaliser un boudin en prenant un peu de terre humide dans la main. Si vous n'arrivez pas à former le boudin, c'est que votre terre est plutôt sableuse. Si vous réussissez à le former mais qu'il se casse quand vous essayez de l'affiner en le roulant, c'est plutôt signe d'une terre limoneuse. Si vous arrivez à former un boudin assez fin sans qu'il se casse et que celui-ci est assez souple pour être tordu, c'est que votre terre est argileuse.

A chaque sol ses pratiques

Tous les sols n'ont pas la même capacité à retenir l'eau et la matière organique. De même ils ne sont pas tous facile à travailler. Connaître son sol permet de savoir ce qu'il faut faire pour l'améliorer en connaissant ses qualités et ses défauts.

Type de sol	Avantage	Inconvénient	Objectif principal
ARGILEUX	Retient très bien l'eau et la matière organique	Compact et froid	Décompacter, aérer
LIMONEUX	Retient l'eau et la matière organique, plus léger que sols argileux	Forme une croute de battance, sensible au lessivage	Protéger
SABLEUX	Léger, se réchauffe vite	Ne retient pas l'eau et la matière organique	Fertiliser et protéger

La meilleure façon de décompacter les sols argileux consiste à : les pailler pendant la saison de culture pour favoriser l'activité des êtres-vivants ; puis de les découvrir et les travailler en grosses mottes à l'aide d'une grelinette juste avant l'hiver pour laisser le gel les décompacter.

Les sols limoneux et sableux doivent quant à eux être paillés en permanence, y compris en hiver pour les protéger le plus possible. Un simple passage de croc et de râteau au printemps suffit généralement comme travail du sol.

Dans un objectif d'amélioration durable de la terre de son jardin, l'utilisation d'une motobineuse est à proscrire. Non seulement elle perturbe la vie du sol, notamment les vers de terre qui sont passés à la moulinette mais fait en plus courir le risque de voir proliférer les plantes à rhizome (liseron, chiendent,...).

2 Accueillir la biodiversité

Offrir le gîte....

C'est l'âme même du jardinage écologique : accueillir la biodiversité pour polliniser les cultures mais aussi pour limiter les ravageurs. Ainsi grâce aux crapauds fini les limaces et grâces au coccinelles fini le puceron !

Pour accueillir tout ce beau monde, il faut cependant respecter 2 choses : offrir le gîte et le couvert. Le gîte doit permettre non seulement la reproduction (ex : un nichoir pour la mésange) mais aussi offrir un abri pendant l'hiver (ex : une vielle souche pour le crapaud).

Ainsi plus votre jardin sera diversifié au niveau des aménagements écologiques plus vous avez de chance de répondre aux attentes de nombreuses espèces. Privilégiez donc la diversité des habitats : une mare, un muret de pierre, un tas de bois, une haie, de l'herbe haute... plutôt qu'un jardin uniforme avec l'herbe tondue partout !

... et le couvert !

Côté couvert, pensez fleurs mais aussi fruits et baies. Des fleurs du printemps à l'automne permettront aux pollinisateurs de trouver des ressources alimentaires de qualité tout au long de la saison. Pensez particulièrement aux floraisons tardives avant l'hiver : aster, lierre... De même la présence d'arbres et arbustes à baies : églantiers, aubépines, lierre,... permettra à de nombreuses espèces de passer l'hiver tranquillement.

Dernier point important et pas des moindre : pour avoir des coccinelles il faut avoir des pucerons ! Eliminer le moindre ravageur ne vous permet pas d'accueillir son prédateur naturel. Acceptez donc le partage et n'oubliez pas que tout est une question d'équilibre !

Les bonnes pratiques

3 culturales

La bonne plante, au bon endroit au bon moment !

Le jardinage, c'est faire avec les saisons et les besoins des végétaux. Et le jardinage écologique ne coupe pas à cela. Ainsi, comme pour mettre les végétaux dans de bonnes conditions veillez à respecter le calendrier de cultures et les besoin des végétaux.

Ne plantez pas en plein soleil une plante qui aime l'ombre et de même de mettez pas en place trop tôt au printemps une plante qui craint le froid. Parce que même avec le sol le plus fertile possible et un maximum de biodiversité si le végétal n'est pas dans de bonnes conditions vous courez de catastrophe en catastrophe !

Au final, pensez que le jardin est un écosystème qui se régule peu à peu et qu'il vous faudra faire preuve de patience pour aboutir à un équilibre.... Patience !

Pascal ASPC (responsable du centre Terre Vivante, vivre l'écologie au quotidien www.terrevivante.org)

Repérez les nids de frelons asiatiques !

Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet

www.frelonsasiatiques.fr

(attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques).

En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Tout particulier, toute collectivité peut déclarer un nid sur le site internet

www.frelonsasiatiques.fr

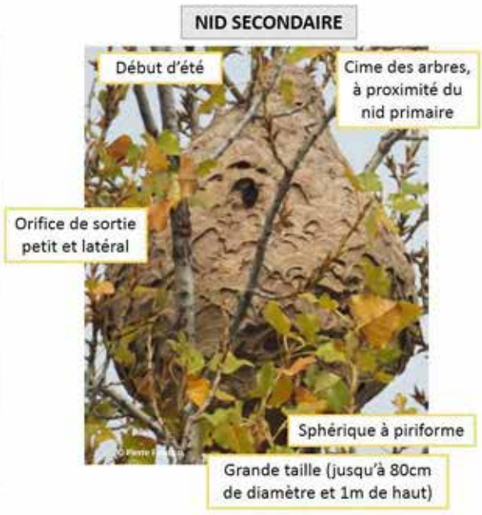

Le Syndicat du Haut-Rhône

SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE
Pour le fleuve et ses riverains

Depuis 2003, le Syndicat du Haut-Rhône exerce ses missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, en agissant sur le Rhône et une partie de ses affluents.
Il œuvre à la sensibilisation de la population riveraine pour conserver ce cadre de vie de qualité et sa grande valeur environnementale par des actions opérationnelles de restauration des services rendus par les milieux naturels.
Il promeut la culture du risque et participe à la protection des populations riveraines.

Le territoire du Syndicat du Haut-Rhône

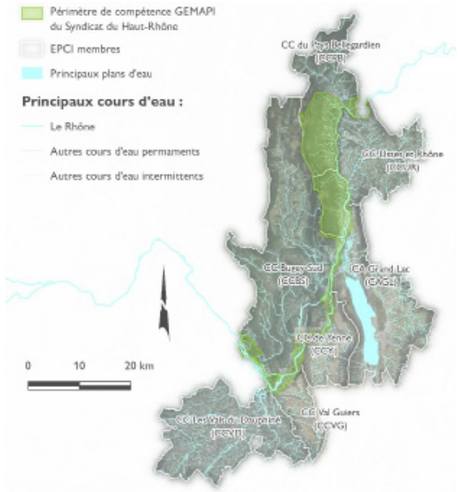

4 départements

100 km de Rhône

130 km de cours d'eau affluents

3 600 ha de plaine inondable

3 600 ha de lit mineur de fleuve

Ses missions

Gestion, protection et restauration des milieux aquatiques

Le programme d'actions en faveur de la restauration et de la protection des milieux aquatiques est construit autour de diagnostics, de suivis scientifiques et de travaux.

Ces opérations permettent d'améliorer la qualité du Rhône et de sa plaine alluviale et ainsi d'offrir des bénéfices aux territoires (ressource en eau potable, patrimoines naturels et paysagers exceptionnels, etc.).

Prévention des inondations

La prévention des inondations s'articule autour de la gestion des digues de protection (études, travaux,...), la mise en œuvre d'actions pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations de notre territoire, et un accompagnement pour une gestion de crise opérationnelle et une meilleure connaissance du risque.

Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français

La préservation et la gestion de cet espace au statut de protection le plus fort au niveau national sont régies par une règlementation indispensable à la conservation des richesses du patrimoine naturel et adaptée à la découverte du site.

Accompagnement des agriculteurs

Le travail avec le monde agricole se traduit par un appui technique et économique afin d'optimiser les bénéfices mutuels entre la production et la biodiversité, pousser à l'autonomie des exploitations agricoles et restaurer les habitats naturels et la ressource en eau (qualité et quantité)

Sensibilisation et éducation

La connaissance scientifique produite sur le territoire se transmet grâce à des actions de sensibilisation, notamment à destination de nos enfants. L'objectif est de faciliter la compréhension et l'appropriation des milieux naturels, de leur fonctionnement et des services qu'ils nous rendent.

Atlas de biodiversité communale (ABC)

„Connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire „

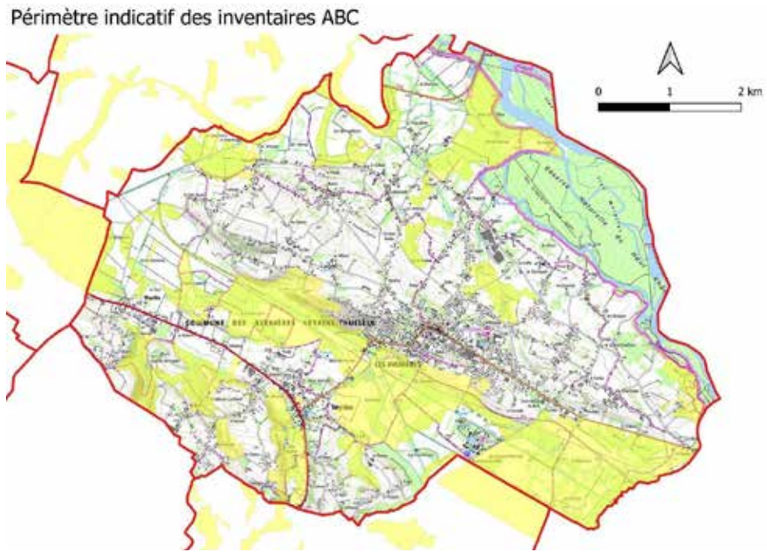

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un outil au service des collectivités en faveur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Il s'agit d'une démarche volontaire, menée à l'échelle des communes ou des intercommunalités avec triple objectif :

- *→ Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité*
- *→ Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux*
- *→ Partager une vision stratégique des enjeux de biodiversité sur le territoire*

L'objectif est de mieux informer et sensibiliser les citoyens sur la biodiversité qui les entoure afin de leur permettre d'agir concrètement et partager les mesures mises en place pour la collectivité.

A l'issue de l'ABC, il est établi :

- *Des données sur les espèces et habitats du territoire*
- *Une cartographie des enjeux de biodiversité*
- *Un plan d'action pour intégrer ces enjeux dans les politiques publiques*

Une première étape vers une reconnaissance « territoire engagé pour la nature »

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a engagé la réalisation d'un ABC de 20 de ses 47 communes parmi lesquelles figure la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

Pour plus d'informations :

https://www.balconsdudauphine.fr/les-actions/environnement

https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale

https://abc.naturefrance.fr/

Les relevés ont débuté début mars 2023.

Inventaire prévu :

Flores

Trachéophytes

Bryophytes

Faunes

Reptiles, Chiroptères, Rhopalocères, Oiseaux diurnes, Poissons d'eau douce.

Prévention

Moustique Tigre

Démarches ANTS

Face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous pour une demande de passeport et de carte d'identité, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un moteur de recherche permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

De plus, demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit. La démarche pour faire une demande sur le site de l'ANTS est mise à jour chaque année, retrouvez donc dans le guide pour 2023 toutes les informations importantes :

→ Pour demander une carte d'identité ou un passeport : https://passeport.ants.gouv.fr/

→ Pour un permis de conduire : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

→ Pour une carte grise aller sur : https://immatriculation.ants.gouv.fr/
Les usagers de la route peuvent aussi consulter ce mode d'emploi et aussi s'adresser à un centre habilité le plus proche de leurs domiciles afin d'obtenir une aide rapide pour l'immatriculation de leurs véhicules.

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation

LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI

- Je me connecte sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr
- Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- Je remplis le formulaire en ligne
- Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- Je rassemble les pièces de mon dossier
- Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif
- Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
- Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
- Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

> Carte d'identité et Passeport en mairie

à compter du 3ᵉ trimestre 2023

En Isère, 38 mairies sont actuellement habilitées pour recevoir les demandes de passeport et de cartes nationales d'identité. Face à l'engorgement de ces services, le ministère chargé des collectivités locales a déployé un plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité.

La candidature de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a été retenu par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour accueillir un guichet de recueil des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports.

Dans l'attente du matériel acheminé par les services de l'État, la municipalité projette l'ouverture du service pour le 3ème trimestre 2023.

A ce jour mairie sur notre secteur équipées pour recevoir vos demandes de titre d'identité : Les Abrets-en-Dauphiné, Bourgoin-Jallieu, Crémieu, L'Isle d'Abeau, Morestel, Pont-de-Beauvoisin, La Tour du Pin, Villefontaine.

> Les cimetières

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin dispose de 4 cimetières (Veyrins- Thuellin – Ciers – Buvin).

La sépulture dans le ou les cimetières communaux est due :

1) aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.

2) aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées.

3) aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans un ou des cimetières communaux, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès.

4) aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Les familles peuvent choisir entre :

→ une concession individuelle : pour la personne expressément désignée

→ une concession familiale : pour le concessionnaire et l'ensemble de ses ayants droit

→ une concession nominative : pour les personnes expressément désignées en filiation directe ou sans lien parental, mais des liens affectifs.

Il est possible d'exclure dans ce type de concession un ayant droit direct. Toutefois, le ou les concessionnaires restent les régulateurs du droit à inhumation du temps de leur vivant.

Le renouvellement est possible à échéance et 2 ans maximum après échéance au tarif en vigueur au moment du renouvellement pour une durée au choix, dans le cadre de celles votées par le conseil municipal.

• Le renouvellement d'une concession n'entraîne pas le changement de titre, elle reste en indivision quel que soit le payeur. Le titre de concession restera toujours au nom du titulaire initial.

• Pour les concessions perpétuelles le contrat ne constitue pas acte de vente et n'emporte pas droit de propriété, mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Il ne peut donc pas se transmettre par héritage

• La rétrocession ou la conversion de la concession sont régies par le règlement de cimetière.

• Tout concessionnaire ou ses ayants droit sont dans l'obligation d'entretenir leur sépulture en bon état, afin de répondre aux consignes de sécurité et de salubrité.

• La commune pourra procéder à la reprise des sépultures non renouvelées ou en état d'abandon conformément au code général des collectivités territoriales.

Rappel sur les concessions échues

La Commune procède actuellement aux reprises de concessions échues non renouvelées par les familles. Le régime applicable concerne les concessions en pleine terre ou caveau, les cases de columbarium ou les caveaux d'urnes.

Rappel réglementaire :

Les concessions sont renouvelables à l'expiration de chaque période de validité dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'expiration de la concession. Il est possible de formuler votre demande de renouvellement au-delà du délai de 2 ans si la commune n'a pas procédé à la reprise de la concession et que le maire accepte cette demande. La redevance court à compter de la date d'échéance de la précédente concession. A défaut de renouvellement, la commune peut reprendre les concessions à durée limitée (temporaires (15 ans), trentenaires (30 ans),) dans le délai de 2 ans après l'échéance.

Les concessions échues sont identifiées par un affichage aux portes des cimetières. Une information est déposée également sur la concession, invitant toutes personnes susceptibles d'apporter des informations sur la-dite concession, à se présenter en Mairie.

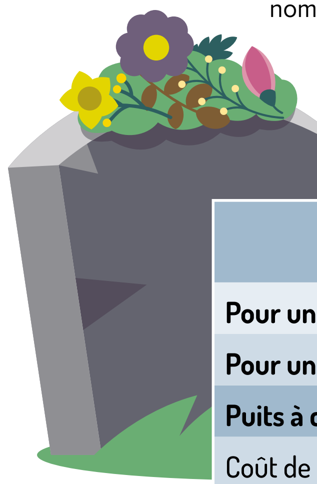

TARIFS CIMETIÈRES

	Concessions simples	Concessions doubles	Columbarium	Cavurnes
Pour une durée de 15 ans	250 €	500 €	300 €	250 €
Pour une durée de 30 ans	400 €	800 €	450 €	400 €
Puits à cendres et Jardin du Souvenir			Tarifs	
Coût de la gravure (nominative)			250 €	

> URBANISME

QUELLES SONT LES FORMALITÉS ?

Avant tout dépôt de demande d'urbanisme, il est essentiel de connaître dans quelle zone au Plan Local d'Urbanisme (PLU) se trouve votre terrain afin de déterminer si vous bénéficiez de droits à construire ou de droits à aménager pour mener à bien votre projet.

La demande d'autorisation de construire est à transmettre à la Mairie :

→ Par voie postale ou dépôt à l'accueil de la Mairie en 3 ou 4 exemplaires papier selon le type de dossier OU

→ Par voie dématérialisée sur : https://sve.sirap.fr/#/038022/

> Je construis...

■ **Je construis une maison, je l'agrandis par une construction attenante.** Selon la surface créée je dépose un permis de construire ou une déclaration préalable.

■ **Je construis une annexe à l'habitation non attenante à la construction principale** (garage, auvent, abri de jardin...). Selon la surface créée je dépose un permis de construire ou une déclaration préalable.

> Je fais des travaux dans ma maison...

■ **Je fais des travaux intérieurs dans une habitation existante** sans créer de surface supplémentaire, sans modifier l'aspect extérieur des façades et sans changer la destination du bâtiment : pas de formalité.

■ **Je créé des modifications sur les façades d'une construction existante** (ouverture, transformation, ...) sans changement de destination du local. Je dépose une déclaration préalable.

> Je change la destination d'un bâtiment...

■ **Je dépose un permis de construire ou une déclaration préalable** selon le changement de destination entre les 5 catégories prévues par la code de l'urbanisme :

1° Exploitation agricole et forestière ;
2° Habitation ;
3° Commerce et activités de service ;
4° Equipements d'intérêt collectif et services publics ;
5° Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

> J'aménage ma toiture...

■ **J'installe une fenêtre de toit,** des jacobines, ... je dépose une déclaration préalable.

■ **Je surélève la toiture** pour aménager les combles, je dépose un permis de construire.

■ **J'installe des panneaux photovoltaïques,** je dépose une déclaration préalable.

> Je veux installer une piscine...

■ **Il s'agit d'une piscine hors sol installée temporairement,** pas de formalité.

■ **Je creuse une piscine enterrée ou semi-enterrée de + 10 m² et moins de 100 m²**, je dépose une déclaration préalable.

■ **Je couvre ma piscine à + 1.80 m de hauteur,** selon la surface créée je dépose un permis de construire ou une déclaration préalable.

> Je construis un mur de clôture, j'aménage ou crée un accès...

Déclaration non imposées par délibération du Conseil municipal. Pas de formalité mais respect du Plan Local d'urbanisme (hauteur, matériaux utilisés ...)

■ **Dans le cas d'une clôture en bordure de voie publique,** je demande l'alignement auprès de la Mairie avant tout démarrage des travaux.

Pour vous aider dans vos démarches

> **urbanisme@lesavenieres.fr**
Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin

> **www.lesavenieres.fr**
informations service urbanisme

> **www.service-public.fr**
formulaires en ligne

> **www.geoportail-urbanisme.gouv.fr**
consultation de la totalité des Plan Local d'Urbanisme (les Communes historiques avant la fusion disposent chacune de leur PLU)

> **www.cadastre.gouv**
consultation du cadastre

> Je procède aux travaux de ravalement de ma façade ...

Déclaration non imposée par délibération du Conseil municipal. Pas de formalité, mais je respecte les règles du Plan Local d'Urbanisme (coloris enduit).

> J'installe un châssis ou une serre de production ....

Selon la hauteur et la superficie. Je me renseigne à la Mairie.

Vérifiez bien au préalable auprès de votre Mairie si vous disposez de droit à construire selon la localisation de votre terrain au Plan Local d'Urbanisme.

RAPPEL

Dans le cas de travaux réalisés sans autorisation, le propriétaire s'expose à des sanctions. L'autorité compétente, lorsqu'elle en a connaissance, conformément à l'article L 480-1 du code de l'urbanisme, est tenue de faire dresser un procès-verbal de l'infraction et d'en transmettre la copie au Procureur.

Vous serez alors passible d'être puni des peines prévues à l'article L 480-4 du code de l'urbanisme pour construction irrégulière.

SYCLUM

HORAIRES DÉCHÈTERIES

À PARTIR DU 27 MARS 2023
CHANGEMENT DE JOURS & HORAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES [DE MI-SEPTEMBRE À MI-JUIN]

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARANDON PASSINS	FERMÉE	8h30-12h00	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h00	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
BIOL	FERMÉE	FERMÉE	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
DOMESSIN	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h00	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
FITILIEU	FERMÉE	8h30-12h00	8h30-12h / 13h30-17h30	FERMÉE	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
LA BALME LES GROTTES	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
LA CHAPELLE DE LA TOUR	13h30-17h30	FERMÉE	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
LES ABRETS EN DAUPHINÉ	13h30-17h30	8h30-12h00	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
LES AVENIÈRES VEYRINS THUELLIN	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
OPTEVOZ	FERMÉE	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
PANOSSAS	FERMÉE	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
PORCIEU AMBLAGNIEU	13h30-17h30	13h30-17h30	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
ST CHEF	13h30-17h30	8h30-12h00	13h30-17h30	8h30-12h00	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30
ST GENIX LES VILLAGES	FERMÉE	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
ST JEAN DE SOUDAIN	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h00	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
ST ROMAIN DE JALIONAS	13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30	8h30-12h / 13h30-17h30
ST VICTOR DE CESSIEU	FERMÉE	FERMÉE	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
VAL DE VIRIEU	13h30-17h30	FERMÉE	13h30-17h30	FERMÉE	FERMÉE	8h30-12h / 13h30-17h30

HORAIRES D'ÉTÉ [DE LA SEMAINE DU 15 JUIN À LA SEMAINE DU 15 SEPTEMBRE]

POUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES :

LUNDI : FERMÉES
MARDI : 7H30 À 13H
MERCREDI : 7H30 À 13H
JEUDI : 7H30 À 13H
VENDREDI : 7H30 À 13H
SAMEDI : 7H30 À 13H

SAUF :

BIOL
LUNDI : FERMÉE
MARDI : 7H30 À 13H
MERCREDI : FERMÉE
JEUDI : 7H30 À 13H
VENDREDI : FERMÉE
SAMEDI : 7H30 À 13H

ST VICTOR DE CESSIEU
LUNDI : FERMÉE
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 7H30 À 13H
JEUDI : FERMÉE
VENDREDI : 7H30 À 13H
SAMEDI : FERMÉE

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers» à partir de votre espace personnel ou professionnel du site **impots.gouv.fr** impérativement avant le 1er juillet 2023.

En savoir plus :
https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336?xtor=EPR-100

Un nouvel ostéopathe arrive sur votre commune à l'espace santé & bien-être : Wilfrid WILLEMEZ ostéopathe D.O., diplômé à l'école d'Holistéa.

Installé dans les mêmes locaux que Coralie Gauthier (diététicienne), Wilfrid WILLEMEZ vous propose un bilan complet et un suivi de vos séances. Qu'il s'agisse de prévenir ou de soulager vos maux, c'est en privilégiant écoute et rigueur, professionnalisme et expérience, confort et satisfaction, que j'exerce mon activité pour vous aider à poser vos mots sur vos douleurs.

Disponible du Lundi au Samedi. Consultations sur RDV via Doctolib ou au 06 80 44 53 43.

Création d'un relais-poste commerçant

Les services de La Poste ont présenté la réorganisation du service postale lors de la séance du 27 février 2023. Ils ont expliqué que pour accomplir leur mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 000 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, La Poste propose la mise en place d'agences postales communales ou de relais-poste commerçants, offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Les services de la Poste ont informé les conseilliers municipaux que le bureau de poste des Avenières avait une baisse de fréquentation de plus de 40%.

Ils ont précisé que cette baisse était nationale. Ils ont expliqué que le niveau d'accueil adapté à la fréquentation actuelle correspondait à une ouverture de 12 heures par semaine.

Comte tenu du niveau actuel de fréquentation, ils ont proposé :

- Soit de réduire à 12 heures par semaine le temps d'accueil du public
- Soit de créer un relais-poste commerçant

Ils ont fait savoir que pour la deuxième option, ils avaient un commerçant, le Vival, pour assurer ce service.

Après concertation avec les représentants de La Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'un relais-poste commerçant sur la commune.

C'est pourquoi le conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars 2023 a accepté l'implantation d'un relais-poste sur la commune.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

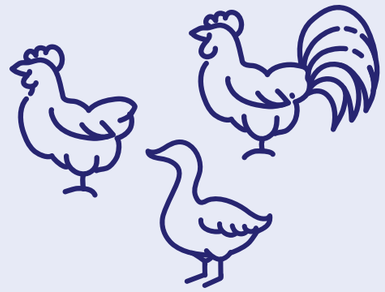

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes** :

- ➔ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ➔ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- ➔ protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- ➔ éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ➔ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- ➔ protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- ➔ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

➔ http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

ZOOM en images

Voeux à la population ▲

Voeux à la résidence La Colline aux Oiseaux ▼

Séance de cinéma du 15/02/2023

Carnaval 2023

Cérémonie Aux Avenières du 19/03

Visite d'une station de captage et d'épuration

par les CM1-CM2 de l'école de Veyrins-Thuellin

les AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

Syndicat des Eaux des Abrets

PROMOUVOIR LA RESSOURCE EN EAU

Visite d'une station de captage et d'épuration
Le Jeudi 30 Mars 2023

13h30 départ de l'école de Veyrins-Thuellin
14h00 Arrivée sur site
1er groupe Station « NATUR'NET »
2ème groupe Station « PONIER »

14h45 départ du site
15h00 Arrivée sur site
1er groupe Station « PONIER »
2ème groupe Station « NATUR'NET »

15h45 Départ du site
16h00 Arrivée Salle des Fêtes « ROGER DURAND » Préau Mairie
16h20 Retour Ecole

Site:
« PONIER » Captage
Chemin du Ponier 38490 CHIMILIN

« NATUR'NET » Epuration
Chemin du débiserre 38630
LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN

> Cinéma

Salle des fêtes
de Ciers à 20h30

Vendredi 28 avril
Vendredi 12 mai
Vendredi 26 mai
Vendredi 09 juin
Vendredi 23 juin

AGENDA

Séances du conseil municipal 2023 à 19h30

> Le lundi 22 mai
> Le lundi 10 juillet

Séances du conseil communautaire 2023 à 18h00

> Le jeudi 27 avril
> Le jeudi 25 mai
> Le jeudi 22 juin
> Le mercredi 12 juillet

> Innauguration de la Micro-Folie

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie
Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd, BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Accueil ouvert :

Lundi : **9h - 12h et 13h30 - 17h**
Mardi : **13h30 - 18h30**
Mercredi et Jeudi : **13h30 - 17h**
Vendredi et Samedi: **9h - 12h**

> Permanences *Sur rendez-vous*

> **Affaires sociales :** *04 74 33 87 06*
> **Urbanisme :** *04 74 33 87 07*
> **Affaires scolaires :** *04 74 33 87 05*

> Police Municipale : *04 74 33 83 33*

> Mairie Annexe
Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr

> Accueil ouvert :

Mardi : **9h - 12h**
Mercredi : **9h - 12h**
Jeudi : **9h - 12h**
Vendredi : **9h - 12h**

Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.

ISSN 2681-3327 - Communication municipale Avril 2023
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et rédaction : Mme. la Maire, M.BOITEUX.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : AGM Imprimerie